



Consultations prébudgétaires fédérales de 2026

Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

30 avril 2026

Liste des recommandations de l'Association canadienne des employés professionnels (ACEP)

Recommandation n° 1 : Le gouvernement devrait mettre fin au statut d'« organisme de service spécial (OSS) » du Bureau de la traduction, lui assurer un financement adéquat et durable, et rendre ses services obligatoires et gratuits pour tous les ministères et organismes fédéraux.

Recommandation n° 2 : Nous demandons instamment au gouvernement d'assurer dans son prochain budget une transparence complète dans son utilisation de l'intelligence artificielle et de divulguer de façon proactive tout usage de l'IA, quels que soient les secteurs d'activité visés (processus de dotation, examen des politiques, etc.).

Recommandation n° 3 : Les outils d'intelligence artificielle devraient être élaborés conjointement par l'employeur et ses employé-es, et les travailleuses et travailleurs devraient être des partenaires à part entière dans la conception et la mise en œuvre de l'intelligence artificielle au gouvernement.

Recommandation n° 4 : À mesure que le gouvernement met en œuvre ses mesures de réduction des coûts, les indicateurs d'équité en matière d'emploi de chaque ministère devraient être rendus publics par l'entremise des statistiques mensuelles sur les priorités de la Commission de la fonction publique, avec si possible une ventilation par groupe visé par l'équité en matière d'emploi.

Recommandation n° 5 : Le gouvernement doit veiller à ce que des mesures d'adaptation économiques et axées sur les besoins des travailleuses et travailleurs, comme le télétravail, soient acceptées chaque fois que possible, et à ce que des ressources suffisantes soient consacrées au traitement des demandes de mesures d'adaptation afin de réduire les délais et l'arriéré.

Recommandation n° 6 : Le budget de 2026 doit rétablir intégralement le financement national de la Direction générale des produits de santé et des aliments de Santé Canada ainsi que de la Direction générale de la promotion de la santé et de la prévention des maladies chroniques de l'Agence de la santé publique du Canada afin de protéger les systèmes de santé provinciaux en aval et d'améliorer les résultats en matière de santé pour l'ensemble de la population canadienne. La réaffectation des fonds consacrés à la présence au bureau pourrait servir à compenser les coupes dans les programmes et dans les capacités des services essentiels, comme les soins de santé et la réconciliation.

Recommandation n° 7 : Le budget de 2026 doit accorder la priorité aux emplois du secteur public à Santé Canada, à l'Agence de la santé publique du Canada et dans les autres ministères offrant des programmes de santé, y compris Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, plutôt qu'au recours à des cabinets-conseils privés coûteux.

Introduction

L'Association canadienne des employés professionnels (ACEP), qui représente plus de 27 000 professionnelles et professionnels de la fonction publique fédérale, est heureuse de contribuer aux consultations prébudgétaires fédérales de 2026. Au moment où le gouvernement fédéral traverse une période de restrictions budgétaires et de changements technologiques rapides, il est essentiel que les décisions budgétaires renforcent, et non affaiblissent, la capacité, l'intégrité et l'équité des institutions publiques du Canada. Le présent mémoire propose des recommandations ciblées et concrètes pour que les investissements dans la fonction publique respectent les obligations en matière de langues officielles, favorisent la transparence et l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle, protègent l'équité en matière d'emploi et réaffirment le rôle essentiel du gouvernement fédéral dans la protection de la santé publique. Ensemble, ces mesures permettront d'assurer une fonction publique moderne, inclusive et efficace, qui répond aux besoins de l'ensemble de la population canadienne.

Interprètes

Le Bureau de la traduction, qui a actuellement le statut d'organisme de service spécial (OSS), fonctionne selon un modèle de recouvrement des coûts qui l'oblige à facturer la plupart de ses services aux ministères fédéraux. Bien que ce modèle vise à favoriser l'efficacité, il impose dans les faits des contraintes financières à la préservation et à la promotion des langues officielles du Canada. Cette formule va à l'encontre du mandat même du Bureau, qui consiste à offrir des services de traduction et d'interprétation de grande qualité en français et en anglais, et à agir comme centre d'excellence en services linguistiques.

Le modèle actuel a un effet disproportionné sur le français, qui est la langue officielle la plus souvent traduite, ce qui nuit à son statut et limite la capacité du gouvernement fédéral de respecter ses obligations en vertu de la **Loi sur les langues officielles**. En limitant l'accès à des services de traduction de grande qualité, la structure d'OSS freine la mise en œuvre de communications bilingues efficaces au sein des institutions fédérales.

- 1. Recommandation :** Le gouvernement devrait mettre fin au statut d'OSS du Bureau de la traduction, lui assurer un financement adéquat et durable, et rendre ses services obligatoires et gratuits pour tous les ministères et organismes fédéraux.

Intelligence artificielle

Le gouvernement a fait de l'intelligence artificielle une priorité absolue pour les organismes centraux, avec l'ambition d'accroître l'efficacité et l'efficacé de la fonction publique fédérale. Toutefois, les ministères avancent sans coordination, sans établir de principes clairs et sans consulter leur propre personnel, dont les emplois seront touchés, en bien ou en mal.

L'IA peut offrir des possibilités de simplifier le travail, mais sa mise en œuvre exige une supervision humaine et une grande prudence pour protéger la souveraineté des données canadiennes et les renseignements personnels de la population. La surveillance exercée par les travailleuses et travailleurs est essentielle pour bien gérer les risques liés à l'IA dans le secteur public et pour corriger les erreurs avant qu'elles n'entraînent de graves conséquences.

2. **Recommandation :** Nous demandons instamment au gouvernement d'assurer dans son prochain budget une transparence complète dans son utilisation de l'intelligence artificielle et de divulguer de façon proactive tout usage de l'IA, quels que soient les secteurs d'activité visés (processus de dotation, examen des politiques, etc.).
3. **Recommandation :** Les outils d'intelligence artificielle devraient être élaborés conjointement par l'employeur et ses employé-es, et les travailleuses et travailleurs devraient être des partenaires à part entière dans la conception et la mise en œuvre de l'intelligence artificielle au gouvernement.

Équité en matière d'emploi et mesures d'adaptation

Le gouvernement procède actuellement à des coupes dans des programmes et dans les effectifs de la fonction publique. L'objectif de cette démarche est de réduire le nombre de postes et les dépenses liées aux programmes, mais cette stratégie ouvre également la porte à des conséquences négatives imprévues, notamment une fonction publique moins diversifiée et moins représentative. Au cours des dernières années, le gouvernement s'est efforcé d'accroître la diversité par ses pratiques d'embauche, mais les progrès récents sont menacés puisque les personnes nouvellement entrées dans la fonction publique, qu'elles soient nommées pour une période déterminée ou indéterminée, ne sont pas maintenues en poste.

Nous demandons au gouvernement de suivre de manière délibérée et transparente, en temps réel, les effets du processus de réaménagement des effectifs sur les groupes visés par l'équité en matière d'emploi, et sur les cibles du gouvernement dans ce domaine. Les statistiques sur les priorités de la Commission de la fonction publique devraient être mises à jour pour inclure les taux de réussite liés à la sélection des fonctionnaires aux fins de maintien en poste ou de mise en disponibilité (SMPMD), avec le plus haut niveau de ventilation possible, tout en préservant la confidentialité (c.-à-d. par groupe visé par l'équité en matière d'emploi et par ministère lorsque cela est possible.)

Nous constatons aussi avec inquiétude que certaines demandes de mesures d'adaptation sont refusées alors que le télétravail constituerait une solution possible, éliminerait d'autres besoins d'adaptation et permettrait en même temps d'économiser l'argent des contribuables. Les demandes de mesures d'adaptation devraient être évaluées équitablement et sans délai, et les solutions proposées devraient être centrées sur la personne au travail et son bien-être. La pratique actuelle fait passer le retour au bureau avant les obligations en matière de droits de la personne.

4. **Recommandation** : À mesure que le gouvernement met en œuvre ses mesures de réduction des coûts, les indicateurs d'équité en matière d'emploi de chaque ministère devraient être rendus publics par l'entremise des statistiques mensuelles sur les priorités de la Commission de la fonction publique, avec une ventilation par groupe visé par l'équité en matière d'emploi lorsque cela est possible.
5. **Recommandation** : Le gouvernement doit veiller à ce que des mesures d'adaptation économiques et axées sur les besoins des travailleuses et travailleurs, comme le télétravail, soient acceptées chaque fois que possible, et à ce que des ressources suffisantes soient consacrées au traitement des demandes de mesures d'adaptation afin de réduire les délais et l'arriéré.

Soins de santé

Le gouvernement fédéral joue depuis longtemps un rôle central en matière de santé et de soins de santé en garantissant à l'ensemble de la population canadienne l'accès à des soins de santé publics de grande qualité lorsqu'elle en a besoin. Bien que la gestion quotidienne des systèmes et services de santé relève des provinces, le gouvernement fédéral appuie ces systèmes au moyen des transferts en santé et par son travail à l'échelle nationale en matière de réglementation de la santé, de promotion de la santé et de prévention des maladies chroniques. Ces services essentiels réduisent, à long terme, la pression sur les services de santé communautaires – des hôpitaux jusqu'aux professionnelles et professionnels de la santé – et contribuent à maintenir la population en santé et active.

Nous constatons avec inquiétude que les coupes effectuées par le gouvernement réduiront sa capacité à remplir ce rôle et ouvriront davantage la porte à la privatisation de ces services, notamment par un recours accru à des consultants et à des tiers dans le domaine des soins de santé.

Dans le budget de 2026, nous demandons instamment au gouvernement de prendre ses responsabilités et de financer pleinement ces programmes de réglementation, de prévention et de promotion afin que la sécurité des consommatrices et consommateurs et la santé publique demeurent des priorités fédérales. Nous demandons également au gouvernement de faire en sorte que les services de santé et leur prestation demeurent publics à tous les niveaux, de la prestation locale des services à la coordination nationale.

6. **Recommandation** : Le budget de 2026 doit rétablir intégralement le financement national de la Direction générale des produits de santé et des aliments de Santé Canada ainsi que de la Direction générale de la promotion de la santé et de la prévention des maladies chroniques de l'Agence de la santé publique du Canada afin de protéger les systèmes de santé provinciaux en aval et d'améliorer les résultats en matière de santé pour l'ensemble de la population canadienne. La réaffectation des fonds consacrés à la

présence au bureau pourrait servir à compenser les coupes dans les programmes et dans les capacités des services essentiels, comme les soins de santé et la réconciliation.

- 7. Recommandation :** Le budget de 2026 doit accorder la priorité aux emplois du secteur public à Santé Canada, à l'Agence de la santé publique du Canada et dans les autres ministères offrant des programmes de santé, y compris Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, plutôt qu'au recours à des cabinets-conseils privés coûteux.

À propos de l'Association canadienne des employés professionnels (ACEP)

Avec plus de 27 000 membres, l'Association canadienne des employés professionnels (ACEP) est l'un des plus grands syndicats du secteur public du Canada. L'Association défend les intérêts des fonctionnaires membres des groupes Économique et services de sciences sociales (EC) et Traduction (TR), du personnel de la Bibliothèque du Parlement (BdP) et du Bureau du directeur parlementaire du budget (BDPB) ainsi que des membres civil-es de la GRC (groupes ESS et TRL).